



## Conseil pour action au tribunal de grande instance

Par **lisonbeatrice**, le **25/01/2008** à **13:54**

nous sommes 4 enfants, tous majeurs, mon père est decédé il y a 21 ans. mais l'immeuble de mes parents etait déjà en vente mais non vendu, ce dernier a été vendu après le décès et nous avons fait un ré-emploi des fonds afin que ma mère achète une autre immeuble. aujourd'hui cet immeuble n'est plus habité par la famille mais est en location. ma mère a décidé de le vendre mais un de mes frères s'y oppose. les trois autres ont donné l'accord de vente. ma mère a donc contacté un avocat et va faire un procès devant le tribunal de grande instance pour pouvoir faire cette vente sans son accord. Mais cet avocat, que je ne connais pas et que je n'ai pas engagé , me réclame 600 euros ht d'honoraires alors que je ne suis pas d'accord pour cette action en justice. Que puis-je faire? merci d'av